

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 13 janvier 2026

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 20 décembre 2025 et le 13 janvier 2026 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Parc agrivoltaïque au sol, au lieu-dit « Les Pilles », sur les communes de Grézieux-le-Fromental et Précieux (42)
- Construction de logements "Cœur de village" sur la commune de Lentilly (69)
- Évolution de l'activité de tri, transit et traitement de déchets dangereux et non dangereux sur la commune du Cheylas (38)
- Révision du zonage d'assainissement des eaux usées et élaboration d'un zonage des eaux pluviales de la commune de Viriat (01)
- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Optevoz (38)
- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Largentière (07)
- Cadrage préalable du programme d'actions de prévention des inondations de Valence Romans Agglo (26)
- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Romain d'Ay (07)

Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

AVIS CONFORMES DÉLIBÉRÉS

- Modification simplifiée n°7 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de La Clusaz (74)

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégialement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégialement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>